



Surveillance réglementaire des métaux lourds (Plomb_Pb, Arsenic_As, Cadmium_Cd et Nickel_Ni) dans l'air ambiant Site Revin - Valeurs des 12 derniers mois en date du 02/01/19

Appareil de mesures : préleveur actif bas débit (Partisol)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour les analyses : NF EN 14902

Durée du prélèvement : 14 jours

Fréquence d'échantillonnage : toute l'année

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Revin (Dept.08)

Unité : $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le plomb et ng/m^3 pour les 3 autres métaux



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application mesure LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2018 ont été validées techniquement et environnementalement.

*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

	Pb ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) au 02/01/2019	Cd (ng/m^3) au 02/01/2019	As (ng/m^3) au 02/01/2019	Ni (ng/m^3) au 02/01/2019
Moyenne glissante des 12 derniers mois	0,0036	0,1	0,3	0,7
Valeur cible/Valeur limite_ année civile	0,50	5	6	20

Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en métaux lourds
des 12 derniers mois sur le site de Revin

